

FONDATION SAINT MATTHIEU POUR L'ECOLE CATHOLIQUE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

FONDATION SAINT MATTHIEU POUR L'ECOLE CATHOLIQUE

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 16 février 2010

N° SIREN : 529 521 981

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au conseil d'administration de la FONDATION SAINT MATTHIEU POUR L'ECOLE CATHOLIQUE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION SAINT MATTHIEU POUR L'ECOLE CATHOLIQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 exposées au paragraphe « 2. Informations au titre des principes et méthodes comptables » en page 9 de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la conformité aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement ANC n° 2023-03 du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER), ainsi que le caractère approprié des modalités et hypothèses retenues pour leur élaboration, présentées dans la note 7 de l'annexe aux comptes annuels ;

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 7 avril 2026

Signed by:

130CF300E20342D...

Aurélie JOUBIN

Associée

SOMMAIRE

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif	1
Bilan Passif	2
Compte de résultat	3
Compte de résultat (Suite)	4
Annexe aux comptes annuels	
Tables des matières	5/6

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit	86 250	12 750	73 500	106 966
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	324 012	281 547	42 466	87 878
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillages indus.				
Autres immobilisations corporelles	37 580	26 270	11 310	8 106
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	63 000	13 000	50 000	266 500
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	2 118 672	15 137	2 103 535	2 576 662
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 127 636	27 500	5 100 136	5 352 378
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	7 757 150	376 204	7 380 946	8 398 490
Comptes de liaison				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	693 387		693 387	480 689
Créances reçues par legs ou donations	78 160		78 160	98 436
Autres créances	52 036		52 036	38 487
Charges constatées d'avance	20 622		20 622	21 416
Valeurs mobilières de placement	4 194 929		4 194 929	4 179 689
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	1 714 611		1 714 611	1 041 751
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	6 753 745		6 753 745	5 860 469
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	14 510 895	376 204	14 134 691	14 258 959

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	1 500 000	1 500 000
Fonds propres complémentaires	6 235 836	6 217 061
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	2 439 883	2 718 876
Autres réserves		
Report à nouveau	-152	
Excédent ou déficit de l'exercice	13 662	-290 371
Situation nette	10 189 228	10 145 566
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	10 189 228	10 145 566
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	197 529	467 771
Fonds dédiés	496 757	631 757
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III	694 287	1 099 528
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS IV		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 399 752	1 302 270
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75 277	74 836
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	79 595	63 785
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 696 552	1 572 973
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	3 251 176	3 013 864
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif	VI	
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	14 134 691	14 258 959

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Vente de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	28	2 590
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	4 438 969	4 459 607
Méécénats	197 143	116 961
Legs, donations et assurances-vie	303 262	301 487
Contributions financières	872 888	1 195 621
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		3 500
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	135 000	339 850
Autres produits	93 570	112 415
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	6 040 860	6 532 031
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	1 049 059	902 311
Aides financières	4 321 328	5 447 938
Impôts, taxes et versements assimilés	28 865	23 426
Salaires	445 776	386 346
Cotisations sociales	188 359	159 304
Dotations aux amortissement et dépréciations	50 187	22 063
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	20 534	9 837
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	6 104 107	6 951 225
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-63 248	-419 193
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	52 507	73 945
Autres intérêts et produits assimilés	24 647	75 063
Reprises sur dépréciations et provisions	35 120	16 733
Différences positives de change	3	1 526
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	112 277	167 267

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	15 137	10 120
Intérêts et charges assimilées	20 222	26 735
Différences négatives de change	9	1 588
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV	35 367	38 444
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	76 910	128 823
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	13 662	-290 371
Produits exceptionnels V		
Charges exceptionnelles VI		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII		
TOTAL DES PRODUITS (I+II+V)	6 153 137	6 699 298
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	6 139 475	6 989 668
EXCÉDENT OU DÉFICIT	13 662	-290 371
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature	4 000	17 511
Bénévolat	22 330	14 624
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	26 330	32 135
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	4 000	17 511
Personnel bénévole	22 330	14 624
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	26 330	32 135

Table des matières

1 - Informations générales et faits significatifs de l'exercice	7
1.1. Description de l'objet social	7
1.2. Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées	7
1.3. Description des moyens mis en œuvre	8
1.4. Faits marquants de l'exercice	8
2. Informations au titre des principes et méthodes comptables	9
2.1. Documents de synthèse	9
2.2. Mention des règlements comptables de l'Autorité des normes comptables utilisés pour l'élaboration des comptes annuels	9
3. Informations sur les postes de l'actif du bilan	10
3.1. Immobilisations incorporelles	10
3.2. Immobilisations corporelles	12
3.3. Immobilisations financières	12
3.4. Aides remboursables aux établissements scolaires	13
3.5. Tableaux des immobilisations	15
3.6. Tableaux des amortissements	15
3.7. Etat des autres créances	16
3.8. Informations relatives au suivi de legs et donations acceptés	17
4. Informations sur les postes du passif du bilan	18
4.1. Fonds propres et réserves	18
4.2. Fonds reportés liés aux legs et donations	19
4.3. Fonds dédiés	20
4.4. Provisions pour risques et charges	21
4.5. Etat des dettes	22
5. Informations sur les postes du compte de résultat	23
5.1. Ventilation des produits d'exploitation (en K€)	23
5.2. Ventilation de l'effectif moyen en ETP	24
5.3. Contributions volontaires en nature	25
6. Autres informations	25
6.1. Informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes	25
6.2. Informations relatives aux opérations non inscrites au bilan	25

6.3	Charges à payer et produits à recevoir	27
6.4	Détail du résultat exceptionnel	27
7.	Informations spécifiques pour les entités faisant appel public à la générosité	28
7.1	Définition des missions sociales	28
7.2	Ressources issues de la générosité du public et autres ressources.....	29
7.3	Affectation des charges aux rubriques du compte d'emploi des ressources	30
7.4	Financement des emplois par les ressources issues de la générosité du public	30
7.5	Financement des aides remboursables	31
7.6	Compte de résultat par origine et destination (CROD)	32
7.7	Contributions volontaires en nature	34
7.8	Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)	35
7.9	Contributions volontaires en nature et fonds dédiés liés à la générosité du public	36
8.	Informations spécifiques relatives aux fondations	36
8.1	Fonds propres	36
8.2	Impact des fondations abritées sur les postes du bilan et du compte de résultat	37

1 - Informations générales et faits significatifs de l'exercice

1.1. Description de l'objet social

Conformément à ses statuts, la Fondation Saint Matthieu pour l'école catholique a pour but de :

- Collecter des fonds pour aider les établissements catholiques d'enseignement à financer les charges relatives à leurs investissements ;
- Attribuer des aides remboursables, des subventions, des bonifications d'intérêts ou des cautions aux établissements catholiques qui en font la demande, permettant de financer leurs projets ;
- Encourager, faciliter, participer à la création et au fonctionnement d'œuvres d'enseignement catholique et de leurs activités périscolaires ou parascolaires, par l'aide à la construction, l'acquisition et/ou la prise à bail de tous immeubles et leur administration ;
- Mettre en œuvre les actions sociales, éducatives et caritatives en faveur de l'enseignement catholique ;
- Concourir, plus généralement, à l'entraide au sein de l'enseignement catholique, et réaliser à cet effet toutes opérations se rattachant au but poursuivi ;
- Recevoir, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 modifiée et dans les conditions prévues aux présents statuts, des versements pour le compte d'œuvres ou d'organismes mentionnés au 1-b de l'article 200 et au 1-a de l'article 238 bis du Code général des impôts, qui s'assignent un but analogue au sien ;
- Recevoir également, dans les conditions visées par l'article 20 de la loi du 23 juillet 1987 précitée, en vue de la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif se rattachant à ses missions, l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources sans que soit créée à cet effet une personne morale nouvelle. Cette affectation peut être dénommée fondation.

Elle a vocation à exercer son activité sur l'ensemble du territoire national.

1.2 Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Pour soutenir et développer les projets éducatifs des établissements catholiques, la Fondation Saint Matthieu a défini quatre axes d'actions prioritaires :

Projets pédagogiques : La Fondation Saint Matthieu apporte un soutien financier aux actions éducatives innovantes menées en faveur des jeunes en difficultés scolaires ou issus de milieu modeste. Afin de promouvoir l'égalité des chances, elle sélectionne chaque année des projets permettant à des élèves d'accéder aux études supérieures.

Projets d'investissements : La Fondation Saint Matthieu accorde des aides remboursables pour favoriser la réalisation de projets de rénovation et de développement. C'est ainsi un flux de ressources qui est pérennisé, les remboursements permettant d'accorder de nouvelles aides. Dix à quinze projets sont sélectionnés chaque année dans toute la France.

Projets solidaires : La Fondation Saint Matthieu soutient des projets qui permettent aux élèves, aux étudiants et à la communauté éducative de bénéficier dans les meilleures conditions d'un accueil dans l'Enseignement Catholique.

Projets Territoire : La Fondation Saint Matthieu mobilise en particulier des ressources pour les écoles primaires rurales isolées. Les écoles primaires sont pour de nombreux enfants le lieu de première annonce de la foi et des valeurs chrétiennes. La Fondation Saint Matthieu accorde chaque année des aides d'urgence à une vingtaine d'écoles en difficulté.

1.3 Description des moyens mis en œuvre

Ressources : Pour soutenir et développer les projets éducatifs des établissements catholiques, en les aidant à financer leurs investissements, la Fondation Saint Matthieu anime des campagnes d'appel à dons à plusieurs niveaux : nationales, régionales avec son réseau de fondations sous égide, locales avec les écoles.

Grâce à la générosité publique sous forme de dons, legs ou donations, la Fondation Saint Matthieu participe au financement des projets éducatifs des établissements catholiques de France.

Emplois : les sommes recueillies permettent une aide au plus près du terrain, en finançant les projets des écoles. Selon la volonté du donateur, elles constituent une ressource supplémentaire pour l'école de leur choix ou participent à la solidarité au niveau national ou régional.

Grâce à la solidarité de tous, la fondation aide les établissements catholiques scolaires et universitaires à répondre à leurs besoins éducatifs et sociaux.

1.4 Faits marquants de l'exercice

Une nouvelle fondation sous égide a été créée au cours de l'exercice :

la FSM du Gers .

2. Informations au titre des principes et méthodes comptables

2.1 Documents de synthèse

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan dont le total avant répartition est de 14 134 691 euros ;
- le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, affiche un total de produits de 6 153 137 euros et un total de charges de 6 139 475 euros, dégageant ainsi un résultat excédentaire de 13 662 euros ;
- l'annexe

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

2.2 Mention des règlements comptables de l'Autorité des normes comptables utilisés pour l'élaboration des comptes annuels

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucrative modifié par le règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023.

L'annexe comptable devra apporter des informations sur le changement de réglementation comptable en mentionnant l'impact du changement de réglementation déterminé à l'ouverture en précisant les postes concernés ; les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation.

Cet exercice constitue le premier exercice d'application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modification du plan comptable général (règlement ANC N° 2014-03).

Changement de méthode comptable :

La première application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du PCG.

Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les

reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Cette première application n'a pas d'impact significatif sur les comptes.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3. Informations sur les postes de l'actif du bilan

3.1 Immobilisations incorporelles

Logiciels et progiciels : ces immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire. La durée retenue est de 1 à 2 ans.

Donations temporaires d'usufruit : à compter de l'exercice comptable 2020, les donations temporaires d'usufruit sont comptabilisées à la date de signature de l'acte de donation temporaire dans le compte d'immobilisations incorporelles « Donations temporaires d'usufruit » avec pour contrepartie la rubrique « fonds reportés liés aux legs et donations ».

Elles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ».

Au 31 décembre 2025, les donations temporaires d'usufruit comptabilisées sont :

DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT							
NATURE	MONTANT INITIAL ESTIME	DATE DE DEBUT	DATE DE FIN	MONTANT AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATION DE L'EXERCICE	UTILISATION EN COURS D'EXERCICE	MONTANT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
B- LOYER	74 240	22/12/2020	31/12/2025	20 716		20 716	-
P- DIVIDENDES DE SCI	86 250	01/06/2024	01/06/2027	86 250	-	12 750	73 500
TOTAL	194 090			106 966	-	33 466	73 500

DTU de B :

Nature : loyer d'un studio situé boulevard Montparnasse.

Date de début : le 22/12/2020

Date de fin : 31/12/2025

Valorisation d'origine au 31/12/2020 : montant des loyers bruts sur 5 ans, soit 1 400€/ mois diminués des charges y afférentes.

Les loyers nets encaissés en 2025 s'élèvent à 14 120 €. La donation temporaire venant à échéance au 31-12-2025, la partie estimée non reçue pour un montant de 6 595 € a été annulée.

DTU P :

Nature : dividendes SCI

Date de début : 01/06/2024

Date de fin : 31/05/2027

Valorisation au 31/12/2024 : montant des dividendes estimés sur 4 ans à recevoir en 2024, soit 86 250 € sur la base de 750 parts.

Les dividendes encaissés en 2025 s'élèvent à 12 750 €.

3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire. La durée retenue pour les matériels informatiques et de bureau est de 5 ans.

3.3 Immobilisations financières

Les titres immobilisés sont composés de placements souscrits d'une part pour constituer la dotation statutaire de 1 500 000 € et d'autre part pour les dotations consommables de fondations sous égide.

Par ailleurs, la fondation a décidé d'affecter une partie des fonds présents sur des comptes à terme à la représentation de sa dotation statutaire en attendant des opportunités ultérieures en titres de placement. Pour une meilleure information financière, ces fonds ont été comptabilisés en immobilisations financières en raison de leur caractère durable en représentation de la dotation statutaire non consommable.

	Code ISIN	Libellé	Montant initial
FSM		Corail Premium FSM	379 060
	FR001400DQL6	FRN 0-6% EURIBOR 12MOIS	0
	LU2108469649	MOOREEA FD HY OPP 2025 RE 31	50 000
	LU2564068026	MOOREA GL HIGH YIELD OP 2028	55 000
	FR001400IM83	TWINWIN SX5EESG +25% 06202	100 000
	FRSG00013UF0	FRN 36 MOIS	80 000
	FRSG00013XC1	FRN 60 MOIS	89 550
	FRSG00013U07	FRN 48 MOIS	80 000
		Autres titres du portefeuille statutaire	196 156
Sous-total	Placements constitutifs dotation statutaire (*)		1 029 766
	SOGAMA	Prêt N°1 01/10/17	10 504
	SOGAMA	Prêt N°2 01/10/17	33 208
	FRSG000148F3	SG ISSUER 11,4% 23-26	40 000
	FR0000120073	AIR LIQUIDE	12 198
		Autres titres	32 543
FSE Enseignement Agricole		Parts Phitrust	150 000
FSE Enseignement Agricole		PHITRUST Partenaires	90 826
FSE Enseignement Agricole		Corail Premium	304 304
FSE PARIS		Corail Premium	69 555
FSE Sud Ouest		Corail Premium	27 822
FSE Aisne		Corail Premium	24 344
FSE Berry		Corail Premium	43 202
FSE Reims - RAC		Corail Premium	27 822
FSE REEL		Corail Premium	20 867
FSE Hauts de Seine		Corail Premium	173 888
FSE Val d'Oise		Corail Premium	27 822
Sous-total	Placements complémentaires		1 088 905
TOTAL en €			2 118 672

(*) : à ces placements s'ajoutent 500 000 € de comptes à terme, soit un total d'actifs constitutifs de la dotation statutaire de 1 529 766 €

Les placements financiers (hors aides remboursables) sont valorisés à leur coût historique. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Ces placements ont généré un produit financier net de 34 K€. Ils présentent au 31 décembre 2025 une plus-value latente de l'ordre de 100 K€ non comptabilisée. La provision constatant la moins-value latente s'élevait en 2024 à 10 K€; cette provision a été complétée en 2025 à hauteur de 5 K€ et porte ainsi la provision pour moins-value latente au 31 décembre 2025 à 15 K€.

3.4 Aides remboursables aux établissements scolaires

Une des missions sociales de la fondation est d'accorder aux établissements scolaires des aides remboursables. Ces aides sont octroyées aux établissements après étude de leur dossier. Leur durée varie en fonction des projets à financer et ne dépassent pas 10 ans.

AIDES OCTROYEES AU 31 / 12 / 2025	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Aides octroyées par la Fondation abritante	4 174 012	942 750	890 271	4 226 491
Aides octroyées par la FSE Enseignement Agricole	617 645	200 000	259 568	558 077
Aides octroyées par la FSE Hauts de Seine	387 084	-	65 973	321 111
Aides octroyées par la FSE Val d'Oise	-			-
Aides octroyées par la FSE Sud Ouest	8 750	-	5 000	3 750
Aides octroyées par la FSE Paris	36 847	-	20 722	16 125
Aides octroyées par la FSE Haute Garonne	180 000	-	180 000	-
TOTAUX	5 404 338	1 142 750	1 421 533	5 125 554

Dépréciation des aides remboursables :

Les aides sont valorisées à la valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Concernant l'année 2025, des informations concordantes nous conduisent à prendre une position prudente par le biais d'une provision pour dépréciation, sur certaines créances en raison du risque de la continuité d'activité des débiteurs.

Le montant de la provision s'élève à 27 500 € au 31 décembre 2025.

RUBRIQUES	Valeur Brute à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Valeur Brute à la clôture de l'exercice
		Augmentations	Diminutions	
Aides octroyées par la FSE Enseignement Agricole	20 000		20 000	-
Aides octroyées par la FSM	32 500		5 000	27 500
TOTAL	52 500	-	25 000	27 500

3.5 Tableaux des immobilisations

RUBRIQUES	Valeur Brute à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Valeur Brute à la clôture de l'exercice
		Augmentations	Diminutions	
Immobilisations incorporelles	324 012	-	-	324 012
Immobilisations corporelles	29 602	7 978		37 580
TOTAL	353 614	7 978	-	361 592

3.6 Tableaux des amortissements

RUBRIQUES	Valeur Brute à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Valeur Brute à la clôture de l'exercice
		Augmentations	Diminutions	
Immobilisations incorporelles	236 135	45 412		281 547
Immobilisations corporelles	21 496	4 774		26 270
TOTAL	257 630	50 187	-	307 817

3.7 Provisions et dépréciations inscrites au bilan

Tableau des dépréciations				
Situations et mouvements Rubriques	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	62 620	15 137	35 120	42 637
Stocks et en-cours				
Créances				
TOTAL	62 620	15 137	35 120	42 637

3.8 Etat des autres créances de l'actif circulant

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

		Liquidité de l'actif	Liquidité de l'actif
Créances	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances clients	693 387	693 387	
Reçues sur legs et donations	78 160	78 160	
Personnel - Organismes sociaux	52 036	52 036	
Charges constatées d'avance	20 622	20 622	
TOTAL	844 205	844 205	

3.9 Informations relatives au suivi de legs et donations acceptés

Les actifs et passifs provenant de legs ou donations sont enregistrés au bilan dès la date d'acceptation par le Conseil d'Administration. La contrepartie est inscrite en produits, sauf s'il existe une stipulation de l'auteur de la libéralité de renforcer les fonds propres de l'entité.

La partie des ressources constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique du passif dénommée « Fonds reportés liés aux legs ou donation » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds reportés »

S'agissant des assurances-vie, acceptées au cours de l'exercice comptable, ces dernières sont comptabilisées en produits "Assurances-vie" à la date de réception des fonds par la Fondation.

Au 31 décembre 2025, le solde de 78 160 € se décompose comme suit :

RUBRIQUES	Solde des legs et donations en début d'exercice	Variations de l'exercice		Solde des legs et donations en fin d'exercice
		A encaisser	Encaissements	
Leg Mu	3 725		3 725	-
Leg Th	13 551		13 551	-
Leg Le	3 000		3 000	-
Leg Th	28 160		-	28 160
Leg Th	50 000		-	50 000
TOTAL	98 436	-	20 276	78 160

Leg Mu :

Type de libéralité : legs universel sur quotité disponible.

Date d'acceptation par le Conseil d'Administration : 16/11/2021.

Reste à encaisser au 31/12/2025 : 0 €

Leg Th :

Type de libéralité : legs universel

Date d'acceptation par le Conseil d'Administration : 06/12/2022.

Reste à encaisser au 31/12/2025 : 0€

Legs Le :

Type de libéralité : legs particulier.

Date d'acceptation par le Conseil d'Administration : 15/09/2023

Reste à encaisser au 31/12/2025 : 0 €.

Legs M. Th :

Type de libéralité : legs universel

Date d'acceptation par le Conseil d'Administration : 29/06/2023.

Reste à encaisser au 31/12/2025 : 28 160€

Legs Mme. Th :

Type de libéralité : legs universel

Date d'acceptation par le Conseil d'Administration : 29/06/2023.

Reste à encaisser au 31/12/2025 : 50 000€

4. Informations sur les postes du passif du bilan

4.1 Fonds propres et réserves

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION		TRANSFERT	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	MONTANT
DOTATION STATUTAIRE NON CONSOMPTIBLE	1 500 000								1 500 000
DOTATION COMPLEMENTAIRE CONSOMPTIBLE	4 021 937								4 021 937
DOTATION INITIALE DES FSE CONSOMPTIBLE	1 685 001	- 11 225		30 000					1 703 776
DOTATION DES FSE COMPLEMENTAIRES	510 123			-					510 123
RESERVES DE SOLIDARITE GENERALE	2 718 875	- 278 993	- 392 023						2 439 882
REPORT A NOUVEAU	0	- 152							- 152
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	- 290 371	290 371	392 023	13 662			7 409		13 662
TOTAL	10 145 566	0	-	43 662	-	-	7 409	-	10 189 229

La dotation statutaire de la fondation reconnue comme établissement d'utilité publique en vertu de l'article 3 du présent décret, d'un montant de 1.500.000 €, se compose:

- d'un portefeuille de valeurs mobilières d'un montant de 600.000 € pris sur l'actif de l'A.E.E. – Ile-de-France dans le cadre d'un transfert universel de son Patrimoine réalisé au profit de la fondation ;

- d'une somme de 400.000 € apportées par l'association "secrétariat Général de l'Enseignement Catholique";

- d'une somme de 500.000 € prélevée sur la Réserve Générale de Solidarité par décision du conseil d'administration du 21 mars 2016.

Les placements constitutifs de la dotation statutaire sont détaillés au paragraphe 3.3.

4.2 Fonds reportés liés aux legs et donations

Le détail de l'augmentation du poste "Donations Temporaires d'Usufruit" est présenté au point 3.9 de la présente annexe.

Les sommes inscrites en fonds reportés sont rapportées au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du leg ou de la donation.

FONDS REPORTES LIES AUX LEGS OU DONATIONS	SOLDE EN DEBUT D'EXERCICE	UTILISATION EN COURS D'EXERCICE		SOLDE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
		AUGMENTATION	REPRISE	
LEGS OU DONATIONS	360 806		236 776	124 029
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT	106 966		33 466	73 500
				-
TOTAL	467 771	-	270 242	197 529

Quand ces libéralités sont affectées à des écoles, elles leur seront reversées lorsque les dossiers seront soldés par les notaires, nets des frais de gestion imputés à la fondation.

4.3 Fonds dédiés

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au court des deux derniers
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public	631 757		135 000			496 757	366 745
Total	631 757	0	135 000	0	0	496 757	366 745

Le detail est le suivant :

RESSOURCES	MONTANT DES FONDS AFFECTES AU PROJET	FONDS A ENGAGER AU DEBUT DE L'EXERCICE	UTILISATION EN COURS D'EXERCICE		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
			AUGMENTATION	REPRISE	
FONDS DEDIES SUR LEGS - R	1 348 000	252 472		135 000	117 472
FONDS DEDIES SUR LEGS - M	366 745	366 745			366 745
FONDS DEDIES SUR SUBVENTIONS - YM	17 390	12 540			12 540
TOTAL	1 732 135	631 757	-	135 000	496 757

Fonds dédiés – R

La fondation a été bénéficiaire d'une assurance-vie en 2017. La défunte a défini son projet de générosité comme devant être affecté « à des établissements scolaires de la ville de Saint-Etienne. ».

La somme de 1 348 K€ a été portée en fonds dédiés.

Il a été considéré qu'il s'agissait d'un projet défini, car participant à la réalisation d'une clause particulière entrant dans le champ de l'objet social de la Fondation et clairement identifiable, les charges imputables au projet étant individualisables. La ressource dédiée par son donateur à ce projet est donc conforme à la définition du fonds dédié du nouveau plan comptable.

La somme portée en fonds dédié a été consommée à hauteur de 135 K€ supplémentaires au cours de l'exercice 2025.

Fonds dédiés – M

En 2022, un projet défini pour des établissements scolaires a été portée en fonds dédiés pour investissement pour un montant de 367 K€. Ce fonds dédié sera repris à due proportion des travaux réalisés.

Fonds dédiés – YM

En 2023, la fondation a été bénéficiaire d'une donation ayant pour condition un fonds dédié à l'Institut Catholique de Rennes dans l'attente de projets concourant à son développement pour 17 K€, consommés à hauteur de 5 K€ au cours des exercices précédants. Il n'y a pas eu de consommation des fonds en 2025.

4.4 Provisions pour risques et charges

Le personnel de la fondation étant éloigné de l'âge de départ en retraite et ayant une ancienneté faible, les indemnités n'ont pas été provisionnées. Une estimation est présentée en engagements hors bilan.

4.5 Etat des dettes

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE DU PASSIF		
		ECHEANCES A MOINS D'UN AN	ECHEANCES	
			A PLUS D'UN AN	A PLUS DE 5 ANS
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : à 1 an maximum à l'origine à plus d' 1 an maximum à l'origine	1 357 912	- 244 400	971 012	142 500
Emprunts et dettes financières diverses	41 840	41 840		
Fournisseurs et comptes rattachés	75 277	75 277		
Dettes fiscales et sociales	79 595	79 595		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 696 552	1 696 552		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	3 251 176	2 137 664	971 012	142 500

Emprunts souscrits en cours d'exercice 300 000

Emprunts remboursés en cours d'exercice 234 731

Depuis 2011, la fondation souscrit des tranches d'emprunt en vue d'accroître la trésorerie nécessaire à la mise en place d'aides remboursables, sans désinvestir des placements financiers. Ces tranches d'emprunt sont adossées à des aides remboursables sur la même durée.

En juillet 2025, la fondation a souscrit un nouvel emprunt de 1 500 000 €. A la fin de l'exercice, seule une première tranche de 300 000 € a été tirée. Le solde de 1 200 000 € devra être utilisé avant juillet 2026.

Les autres dettes comprennent principalement les dettes envers les écoles (779 K€) correspondant aux dons collectés en décembre 2025 et reversés aux écoles bénéficiaires en janvier et février 2026.

5. Informations sur les postes du compte de résultat

5.1 Ventilation des produits d'exploitation (en K€)

- Dons affectés aux écoles :	2 473
- Dons libres :	1 966
- Mécénat d'entreprises	197
- Contributions financières	873
- Legs et donations nets:	303
- Utilisations de fonds dédiés :	135
- Autres produits d'exploitation :	94

6 041

Détail de la rubrique "Legs, donations et assurances-vie" figurant au compte de résultat :

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	35 487
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	254 225
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	13 000
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	223 776
Total Produits	526 487

CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	203 500
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	13 000
Report en fonds dédiés liés aux legs et donations	6 725
Total Charges	223 225

SOLDE NET DE LA RUBRIQUE	303 262
---------------------------------	----------------

5.2 Ventilation de l'effectif moyen en ETP

Catégories	Personnel salarié
Cadres	7
Non cadres	2
Total	9

Certaines fondations sous égide bénéficient également de personnel mis à disposition pour développer leur activité.

5.3 Contributions volontaires en nature

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation d'un nombre d'heures de 1 296 heures. Seules les bénévoles intervenants de façon régulière et permanente ont été retenus dans le calcul de la valorisation sur la base du SMIC horaire chargé (17,23 €). La valorisation du bénévolat au 31 décembre 2025 est de 22 330 €

Les contributions en nature correspondent à du mécénat de compétence.

5.4 Rémunérations versées à certains dirigeants

Conformément à l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 sur le volontariat associatif, les rémunérations versées aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles (président trésorier et directeur) ne sont pas mentionnées dans la présente annexe, car cela induirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6. Autres informations

6.1 Informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes

	Montant TTC
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	25 396 €
Au titre des services autres que la certification des comptes	0
Total des honoraires	25 396 €

6.2 Informations relatives aux opérations non inscrites au bilan

Engagements de départ à la retraite

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata-temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de l'entité (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),

- données spécifiques de l'entité (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 3.96%.

Le montant ainsi obtenu, majoré des charges patronales, s'élève à 12 416 euros.

Les engagements de l'entité en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés n'ont pas été provisionnés.

Engagements donnés

Dans le cadre de son soutien à une école, la fondation s'est engagée à rembourser les échéances de caution relatives à deux prêts. La charge au titre de l'exercice 2025 est de 2 019 €. Les montants restants à couvrir jusqu'en 2030 s'élèvent à 3 040 €. Il s'agit de caution SOGAMA sur 2 prêts accordés à l'OGEC BOURGES CENTRE.

Pour garantir le nouveau prêt souscrit (mentionné au paragraphe 4.5), la fondation a consenti un nantissement sur une partie de son portefeuille d'aides remboursables.

6.3 Charges à payer et produits à recevoir

CHARGES A PAYER	EXERCICE CLOS le 31/12/2025	EXERCICE CLOS le 31/12/2024
Fournisseurs et comptes rattachés	23 562	40 764
Dettes fiscales et sociales	43 774	36 052
Autres dettes	608 913	540 567
TOTAL	676 249	617 383

PRODUITS A RECEVOIR	EXERCICE CLOS le 31/12/2025	EXERCICE CLOS le 31/12/2024
Autres	47 052	34 776
TOTAL	47 052	34 776

6.4 Détail du résultat exceptionnel

En application du règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, le traitement des opérations liées aux cessions des actifs immobilisés sont désormais comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

7. Informations spécifiques pour les entités faisant appel public à la générosité

La Fondation Saint Matthieu pour l'Ecole Catholique fait appel public à la générosité au regard de l'article 3 de la loi du 7 août 1991.

7.1 Définition des missions sociales

Conformément à ses statuts, la FSM a pour but de :

- Collecter des fonds pour aider les établissements catholiques d'enseignement à financer les charges relatives à leurs investissements ;
- Attribuer des aides remboursables, des subventions, des bonifications d'intérêts ou des cautions aux établissements catholiques d'enseignement ;
- Encourager, faciliter, participer à la création et au fonctionnement d'œuvres d'enseignement catholique et de leurs activités périscolaires ou parascolaires ;
- Mettre en œuvre les actions sociales, éducatives et caritatives en faveur de l'enseignement catholique ;
- Concourir, plus généralement, à l'entraide au sein de l'enseignement catholique ;
- Recevoir des versements pour le compte d'œuvres ou d'organismes, qui s'assignent un but analogue au sien ;
- Recevoir également l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources sans que soit créée à cet effet une personne morale nouvelle.

Les missions sociales se déclinent précisément afin de pouvoir en rendre compte aux donateurs :

- Une participation sous forme d'aides aux projets éducatifs des établissements catholiques d'enseignement :
 - Projets pédagogiques,
 - Projets d'investissements,
 - Soutien des appels à générosité écoles,
 - Soutien aux petites écoles.

Ces aides sont soit remboursables, soit objet d'un don.

- Une participation à des actions de solidarité en faveur de l'enseignement catholique.
- Un soutien et animation du réseau des fondations sous égide, en tant que fondation abritante.

7.2 Ressources issues de la générosité du public et autres ressources

Les ressources financières issues de la générosité publique se composent :

- Des dons manuels des personnes physiques ou morales, libres ou affectés ;
- Des libéralités, libres ou affectées ;
- Des produits financiers issus des placements de ces ressources ;
- Des remboursements des aides remboursables accordées antérieurement ;
- Des produits de gestion sur les aides remboursables financées par ressources issues de la générosité du public ;
- Des produits financiers issus du placement de la dotation complémentaire consommable de la fondation abritante ;

Les ressources hors générosité publique sont toutes les ressources de la FSM à l'exclusion de celles issues de la générosité publique.

Elles se composent notamment à ce jour de :

- Des produits du placement de la dotation initiale de la fondation abritante et des fondations sous égide,
- Des frais de gestion sur aides remboursables non financées par ressources issues de la générosité publique,
- Des reprises de provisions,
- Des produits divers.

La dotation statutaire de 1 500 000 € n'est pas constituée de fonds provenant de la générosité du public. Cette dotation n'est pas consommable et ne peut être employée en financement des aides remboursables. En revanche, la dotation complémentaire provenant de la transmission universelle de patrimoine à la création de la fondation est considérée comme provenant de la générosité du public. Les fondations sous

égide sont constituées par des dotations qui proviennent de l'affectation irrévocable de biens et ne sont pas considérées comme provenant de la générosité publique.

7.3 Affectation des charges aux rubriques du compte d'emploi des ressources

Les charges sont présentées par destination selon trois rubriques :

- Missions sociales,
- Frais de recherche de fonds,
- Frais de fonctionnement.

Par principe, les coûts affectés aux missions sociales représentent l'ensemble des coûts directs et indirects qui disparaîtrait si la mission sociale n'était pas réalisée.

Les coûts directs sont affectables aux rubriques dès leur comptabilisation. Ils recouvrent :

- Pour les missions sociales : coûts des dépenses directes des missions sociales, notamment :
 - Les dons et libéralités affectés reversés aux établissements catholiques d'enseignement,
 - Les dons et aides directes,
 - Les frais liés à l'animation et au soutien du réseau des fondations sous égide.
- Pour les frais de recherche de fonds : coûts directs des opérations d'appel à générosité et de recherche de fonds privés.
- Pour les frais de fonctionnement : ensemble des autres coûts, hors coûts répartis.

Les coûts indirects sont composés des coûts complets de personnels, répartis par clés individuelles en fonction des missions de chaque salarié. Ils comprennent :

- Salaires + charges sociales, taxes et assimilées.
- Un prorata des frais liés à l'activité des salariés, notamment :
 - Frais d'occupation de locaux,
 - Fournitures et frais postaux.

7.4 Financement des emplois par les ressources issues de la générosité du public

Les ressources issues de l'appel public à la générosité financent par ordre de priorité les emplois suivants :

- missions sociales,
- frais d'appel des fonds,
- frais de fonctionnement.

Les immobilisations corporelles et financières hors aides remboursables sont financées prioritairement sur les fonds qui ne sont pas issus de la générosité du public.

En 2025, il n'y a pas eu d'acquisition d'immobilisation significative.

7.5 Financement des aides remboursables

Les aides remboursables qui constituent une des missions sociales de la Fondation sont financées en priorité

- par les remboursements des aides remboursables antérieures financées par l'appel public à la générosité : principe du don pérenne,
- sur les fonds collectés auprès du public après financement des charges,
- puis sur les autres ressources non issues de la générosité du public.

Récapitulatif des aides remboursables octroyées en 2025

Nouvelles aides remboursables 2025 financées par la générosité publique	942 750
Remboursement en 2025 des aides remboursables initialement financées par la générosité publique	681 262
Montants des aides remboursables financées par la générosité publique	<u>261 488</u>

Détail des mouvements en 2025

VARIATION DES AIDES REMBOURSABLES AU 31 / 12 /2025	MONTANT DU REMBOURSEMENT DES AIDES		AUGMENTATION	
	intialement financées par AGP	intialement non financées par AGP	financées par AGP	non financées par AGP
FSM	655 540	234 731	942 750	
FSE Enseignement Agricole		259 568		200 000
FSE Hauts de Seine		65 973		-
FSE Val d'Oise				
FSE Sud Ouest	5 000			
FSE Paris	20 722		-	
FSE Haute Garonne		180 000		
TOTAL	681 262	740 272	942 750	200 000
TOTAL DES VARIATIONS	1 421 533		1 142 750	

(1) Pour mémoire, les aides remboursables accordées par la FSM financées par emprunt ne sont pas considérées comme financées par l'AGP. Les aides remboursables accordées par la FSM Enseignement agricole et la FSM Hauts-de-Seine, qui ont pour origine des fonds issus d'une caisse de solidarité inter-établissements, ne sont pas non plus considérées comme financées par l'AGP.

7.6 Compte de résultat par origine et destination (CROD)

Le Compte de résultat par origine et destination (CROD) est présenté en application du règlement ANC 2018-06.

Le CROD au 31 décembre 2025 se présente comme suit :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisation sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	4 438 969	4 438 969	4 459 607	4 459 607
- Legs, donations et assurances-vie	303 262	303 262	301 487	301 487
- Mécénat	197 143	197 143	116 961	116 961
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	90 846	90 846	112 380	112 380
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	872 888		1 195 621	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	79 909		156 659	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	35 120		16 733	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	135 000	135 000	339 850	339 850
TOTAL	6 153 137	5 165 219	6 699 298	5 330 285
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France	4 698 628	3 825 740	5 757 508	4 561 887
- Actions réalisées par l'organisme	377 300	377 300	309 570	309 570
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	4 321 328	3 448 440	5 447 938	4 252 317
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	919 297	919 297	926 445	926 445
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	456 227	427 592	273 533	233 976
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	65 324		32 183	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE		-		-
TOTAL	6 139 475	5 172 629	6 989 668	5 722 308
EXCEDENT OU DEFICIT	13 662	- 7 409	- 290 371	- 392 023

7.7 Contributions volontaires en nature

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA				
Bénévolat	22 330		14 624	
Prestations en nature	4 000		17 511	
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	26 330	-	32 135	-
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	8 794		10 605	
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTION VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	12 033		16 164	
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	5 503		5 367	
TOTAL	26 330	-	32 135	-

7.8 Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

Le Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) est présenté en application du règlement ANC 2018-06.

Le CER au 31 décembre 2025 se présente comme suit :

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCE DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
Actions réalisées par l'organisme	377 300	309 570	1.2 Dons, legs et mécénats		
Versements à un organismes central ou d'autres organismes agissant en France	3 448 440	4 252 317	Dons manuels	4 438 969	4 459 607
			Legs, donations et assurances-vie	303 262	301 487
1.2 Réalisées à l'étranger			Mécénat	197 143	116 961
Actions réalisées par l'organisme					
Versements à un organismes central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	90 846	112 380
2. FRAIS DE RECHERCHES DE FONDS					
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	919 297	926 445			
2.2. Frais de recherche d'autres ressources					
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	427 592	233 976			
TOTAL DES EMPLOIS	5 172 629	5 722 308	TOTAL RESSOURCES	5 030 219	4 990 435
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5. REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	-		3. UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	135 000	339 850
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	7 409	- 392 023
TOTAL	5 172 629	5 722 308	TOTAL	5 172 629	5 722 308

	RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	2 673 294	3 546 903
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		- 7 409	- 392 023
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		- 261 488	- 481 587
	RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	2 404 397	2 673 294

7.9 Contributions volontaires en nature et fonds dédiés liés à la générosité du public

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
EMPLOIS DE L'EXERCICE	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES ALA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France	8 794	10 605	Bénévolat	22 330	14 624
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	4 000	17 511
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	12 033	16 164	Dons en nature		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	5 503	5 367			
TOTAL DES EMPLOIS	26 330	32 135	TOTAL RESSOURCES	26 330	32 135

Informations spécifiques relatives aux fondations

8.1 Fonds propres

La Fondation Saint Matthieu pour l'Ecole Catholique doit produire les éléments permettant de suivre l'affectation des actifs constitutifs de la dotation non consommable. Elle présente la ventilation du résultat de l'exercice entre le résultat de la Fondation abritante et le résultat de la totalité des Fondations qu'elle abrite.

	Dotations statutaires non consommables	Dotations initiales consommables	Dotations complémentaires consommables	Réserves de solidarité générale	RAN	Résultat 2025
Fondation Saint Matthieu	1 500 000		4 021 937	97 041	-	- 74 779
Fondation sous égide		1 703 776	510 123	2 342 841	- 152	88 442
Total	1 500 000	1 703 776	4 532 060	2 439 882	- 152	13 663

8.2 Impact des fondations abritées sur les postes du bilan et du compte de résultat

BILAN SIMPLIFIE AU 31-12-2025 (EN €)

2025							
ACTIF (valeurs nettes) en €				PASSIF en €			
	FSM	FSE	TOTAL		FSM	FSE	TOTAL
Actif immobilisé				Fonds propres			
Immo incorporelles	115 966	-	115 966	Dotations	5 521 937	2 213 898	7 735 835
Immo corporelles	61 310	-	61 310	Réserves	97 041	2 342 841	2 439 882
Immo financières	5 343 614	1 860 056	7 203 670	Report à nouveau	-	152	152
				Résultat	- 74 779	88 442	13 663
TOTAL	5 520 890	1 860 056	7 380 946	TOTAL	5 544 199	4 645 029	10 189 228
Compte de liaison	78 003	245 316		Compte de liaison	245 316	78 003	
				Provision & Fonds dédiés	653 587	40 700	694 287
Actif circulant				Dettes			
Créances	794 447	29 136	823 583	Emprunts et Ets de crédit	1 357 912	41 840	1 399 752
Charges constatées d'avance	20 622	-	20 622	Autres dettes	1 469 363	382 061	1 851 424
Disponibilités	2 856 415	3 053 125	5 909 540	Produits constatés d'avance	-	-	-
TOTAL	3 671 484	3 082 261	6 753 745	TOTAL	2 827 275	423 901	3 251 176
Total actif	9 270 377	5 187 633	14 134 691	Total passif	9 270 377	5 187 633	14 134 691

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE AU 31-12-2025 (EN €)

	FSM	FSE	TOTAL
Produits d'exploitation	2 987 415	3 053 445	6 040 860
Charges d'exploitation	3 075 593	3 028 514	6 104 107
Résultat d'exploitation	- 88 178	24 931	- 63 247
Produits financiers	48 766	63 511	112 277
Charges financières	35 367	-	35 367
Résultat financier	13 399	63 511	76 910
Produits exceptionnels			-
Charges exceptionnelles			-
Résultat exceptionnel	-	-	-
Excédent ou déficit	- 74 779	88 442	13 663